



## Municipalité de *Saint-Armand*

---

### **Invitation à une rencontre citoyenne – Projet de règlement sur la collecte des matières résiduelles**

Le 7 avril dernier, le conseil municipal a présenté un projet de règlement modifiant certaines modalités entourant la collecte des ordures, de la récupération et du compost.

Ce projet, identifié comme **Règlement 101-25**, prévoit notamment des changements quant à l'emplacement où les bacs doivent être déposés lors des collectes dans certains secteurs de la municipalité.

À la suite de cette présentation, plusieurs citoyens ont manifesté leur volonté de faire part de leurs préoccupations au conseil municipal. Certains d'entre eux ont d'ailleurs pris la parole lors de la séance du 5 mai dernier. En réponse à cet intérêt, le conseil a décidé de **reporter l'adoption du règlement d'un mois** afin de tenir une rencontre d'échange avec la population.

**Cette rencontre aura lieu le mercredi 21 mai à 19 h 30 au Centre communautaire.**

Vous êtes invités à y participer pour en apprendre davantage sur les modifications proposées et pour faire valoir votre point de vue.

Le projet de règlement peut être consulté :

- sur le site web de la municipalité, dans la section « Règlementation »
- ou en personne au bureau municipal.

**Les rues visées par une modification du lieu de collecte sont les suivantes :**

- 7e Avenue
- 8e Avenue (partiellement)
- 9e Avenue (partiellement)
- 10e Avenue (partiellement)
- Rue de l'Aube
- Rue Bérubé (privée)
- Rue J.-René-Lessard
- Chemin Ménard
- Chemin de la Plage (conditions particulières)
- Chemin Saint-Henri (partiellement)
- Chemin Solomon (partiellement)
- Avenue Stanley Drive
- Chemin de la Tourelle
- Chemin Dandurand

Au plaisir d'échanger avec vous,

Caroline Rosetti  
Mairesse